

III. PROTECTION DES DONNÉES ET SÉCURISATION JURIDIQUE

LES DIRIGEANTS ET CADRES DIRIGEANTS FACE AU RISQUE PÉNAL

Comment un dirigeant ou cadre dirigeant met-il en jeu au quotidien sa responsabilité ? Cette formation aborde ce qu'il est fondamental de connaître : cartographie des risques, l'enquête judiciaire, la garde à vue, et les perquisitions.

OBJECTIFS :

- 1 Avertir les dirigeants d'entreprise sur le risque pénal, en dresser une cartographie, mentionner les mesures qui permettent de le réduire notablement et, s'il survient, connaître les préceptes de base permettant de limiter son impact négatif,
- 2 Éclairer les dirigeants sur le déroulement d'une enquête judiciaire.

PUBLIC :

Dirigeants, et cadres dirigeants.

Méthode et moyens pédagogiques :

Pédagogie active basée sur des cas pratiques et une appropriation théorique du sujet, support pédagogique (diaporama, vidéo projecteur, cas pratiques de mise en situation), et test d'évaluation effectué en fin de séance afin de mesurer les acquis de la formation.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Identification des risques pénaux pour un dirigeant :

- Différence entre responsabilité pénale et civile,
- Cartographie du risque pénal (infractions liées au travail, accident du travail, sécurité, harcèlement moral et sexuel, discrimination, pollution accidentelle, alcool et drogue en entreprise, infractions financières, abus de biens sociaux, délégation de pouvoir, délégation de signature, délits informatiques, assurances et couverture des risques...),
- Mesures à prendre en amont pour l'identifier, et en aval diminuer son impact.

La police judiciaire :

- Classification des infractions (enquête préliminaire, flagrant délit, commission rogatoire),
- Les acteurs de la police judiciaire (magistrats, officiers et agents de police).

L'enquête judiciaire (Dans la tête d'un directeur d'enquête) :

- les réquisitions judiciaires et les perquisitions (notion de domicile, cadres juridiques, les saisies et scellés, les fouilles de personnes, de véhicules),
- la garde à vue et l'interrogatoire (exercice de mise en situation : vidéo, définition et contrôle, immunité et personnes protégées, durée, droit de la garde à vue, l'assistance de l'avocat, du médecin).



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR